

Projet d'aménagement d'un parc éolien
dans les municipalités de
Métis-sur-mer et Baie-des-Sables

Audience publique du BAPE

Portrait agricole

Présenté par

Camille Morneau, B.Sc., M.A.

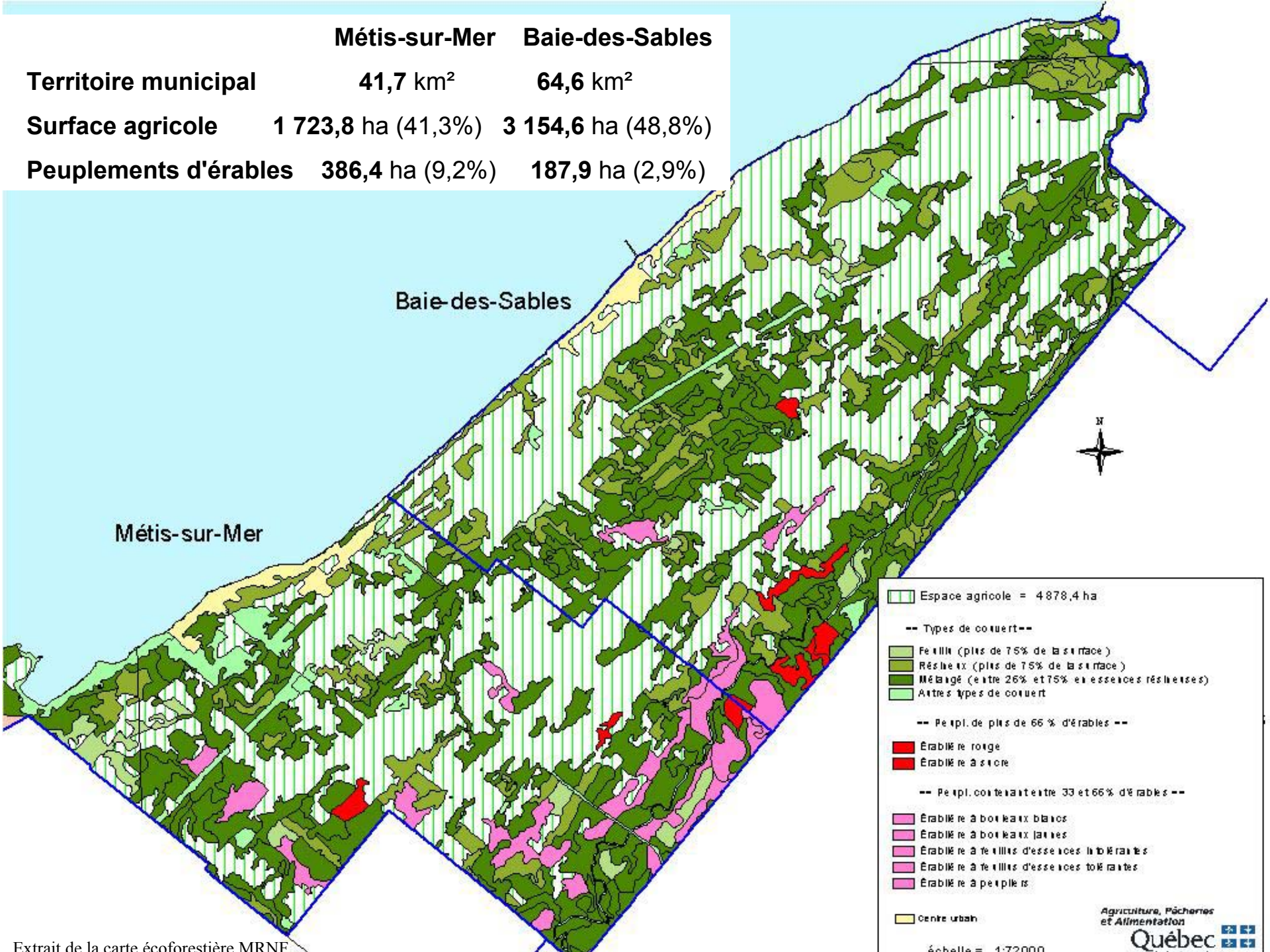
Le 17 mai 2005

Plan de la présentation

- 1- Territoire
- 2- Classification des sols
- 3- Espace agricole en production
- 4- Activités agricoles :
 - production animale
 - production végétale
- 5- Revenus agricoles
- 6- Emplois
- 7- Récapitulation

Métis-sur-Mer Baie-des-Sables

Territoire municipal	41,7 km²	64,6 km²
Surface agricole	1 723,8 ha (41,3%)	3 154,6 ha (48,8%)
Peuplements d'érables	386,4 ha (9,2%)	187,9 ha (2,9%)



Espace agricole = 4 878,4 ha

-- Types de couvert --

- Feuille (plus de 75% de la surface)
- Résineux (plus de 75% de la surface)
- Mélangé (entre 25% et 75% en essences résineuses)
- Autres types de couvert

-- Peupl. de plus de 66% d'érables --

- Érable rouge
- Érable à sucre

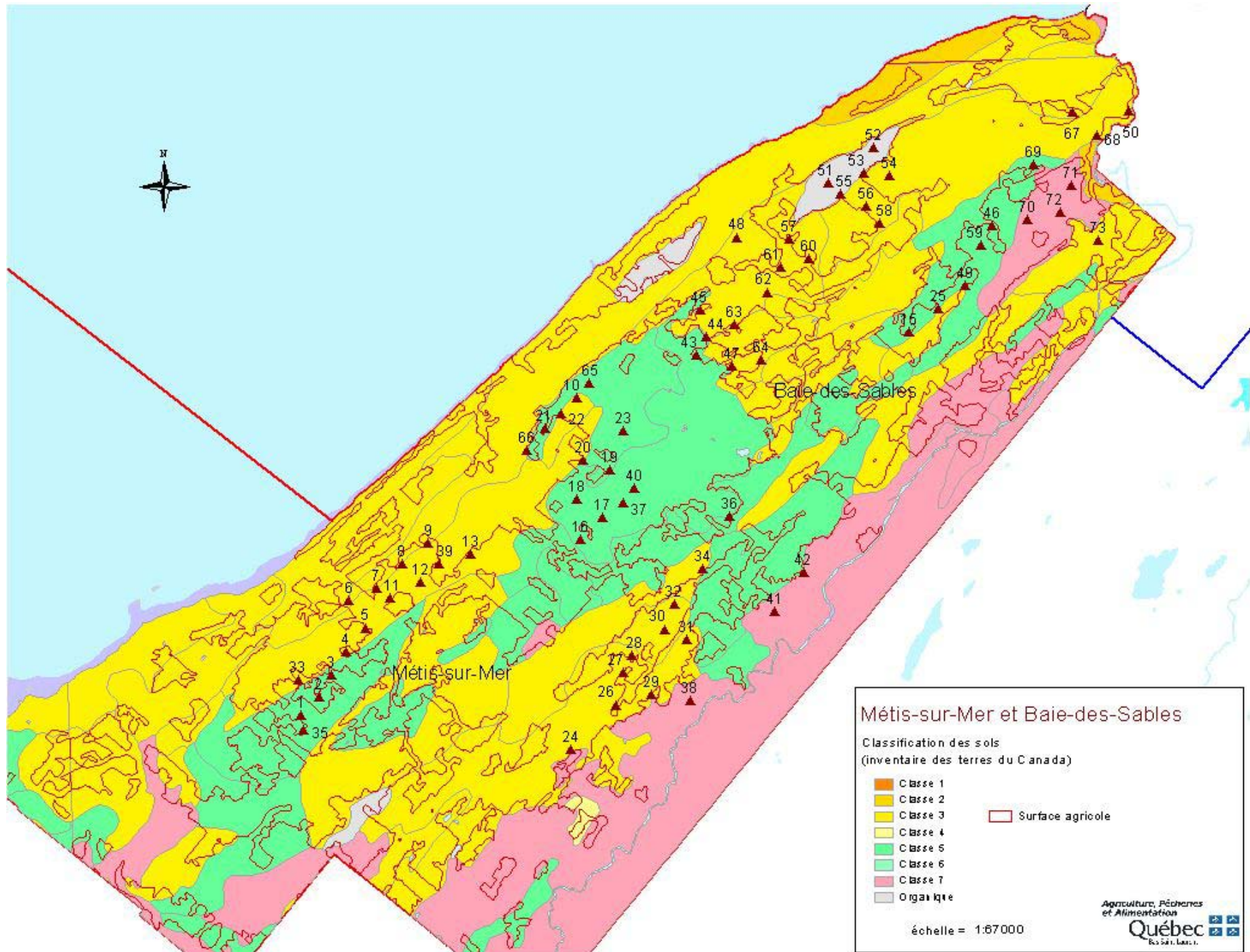
-- Peupl. contenant entre 33 et 66% d'érables --

- Érable à bouleaux blancs
- Érable à bouleaux jaunes
- Érable à feuilles d'essences feuillues
- Érable à feuilles d'essences feuillues
- Érable à peupliers

Centre urbain

échelle = 1:72000

Agriculture, Pêches et Alimentation Québec



* Le terrain qui nécessite des aménagements dépassant les capacités de l'exploitant lui-même est classé d'après les limitations actuelles.

• On ne tient pas compte de la distance des marchés, de la qualité des routes, de l'emplacement ou de l'étendue des exploitations, du mode de faire-valoir, des systèmes de culture, de l'habileté ou des ressources des exploitants, ni des dommages que des tempêtes pourraient causer aux récoltes.

Le classement ne tient pas compte des aptitudes des sols pour la production d'arbres, l'établissement de vergers, la culture de petits fruits et de plantes d'ornement, la récréation et la faune.

Les classes sont fondées sur l'intensité plutôt que sur le genre des limitations imposées dans l'utilisation des sols pour des fins agricoles.

Chaque classe comprend plusieurs sortes de sols, dont certains, dans une même classe, exigent une gestion et des traitements différents.

* **CLASSE 1** **SOLS NE COMPORTANT AUCUNE LIMITATION IMPORTANTE DANS LEUR UTILISATION POUR LES CULTURES.**

Ces sols sont profonds, bien ou imparfaitement drainés; ils retiennent bien l'eau et, à l'état naturel, ils sont bien pourvus d'éléments nutritifs. Les travaux de culture et d'entretien sont faciles. Une bonne gestion permet d'en obtenir une productivité élevée à modérément élevée pour un choix étendu de grandes cultures.

* **CLASSE 2** **SOLS COMPORTANT DES LIMITATIONS QUI RESTREIGNENT QUELQUE PEU LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSENT DES PRATIQUES MODÉRÉES DE CONSERVATION.**

Ces sols sont profonds et retiennent bien l'eau; leurs limitations sont modérées. Les travaux s'y exécutent avec un minimum de difficulté. Une bonne gestion y assure une productivité variant de modérément élevée à élevée pour un choix passablement grand de cultures.

* **CLASSE 3** **SOLS COMPORTANT DES LIMITATIONS MODÉRÉMENT GRAVES QUI RESTREIGNENT LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSENT DES PRATIQUES SPÉCIALES DE CONSERVATION.**

Les sols de cette classe ont des limitations plus graves que ceux de la classe 2. Elles touchent une ou plusieurs des pratiques suivantes: temps et facilité d'exécution des travaux de préparation du sol; ensemencement et moisson; choix des cultures et méthodes de conservation. Bien exploités, ces sols ont une productivité passable ou modérément élevée pour un assez grand choix de cultures.

* **CLASSE 4** **SOLS COMPORTANT DE GRAVES LIMITATIONS QUI RESTREIGNENT LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSENT DES PRATIQUES SPÉCIALES DE CONSERVATION.**

Les limitations dont cette classe est l'objet atteignent gravement une ou plusieurs des pratiques suivantes: temps et facilité d'exécution des travaux de préparation du sol; ensemencement et moisson; choix des cultures et méthodes de conservation. Les sols sont peu ou passablement productifs pour un choix raisonnablement étendu de cultures, mais ils peuvent avoir une productivité élevée pour une culture spécialement adaptée.

* **CLASSE 5** **SOLS QUI SONT L'OBJET DE LIMITATIONS TRÈS GRAVES ET NE CONVIENT PAS POUR LA PRODUCTION DE PLANTES FOURRAGÈRES VIVACES, MAIS SUSCEPTIBLES D'AMÉLIORATION.**

Les sols de cette classe ont des limitations tellement graves qu'ils ne peuvent convenir à la production soutenue de plantes annuelles de grande culture. Ils peuvent produire des plantes fourragères vivaces, soit indigènes, soit cultivées, et ils peuvent être améliorés par l'emploi des machines agricoles. Les pratiques d'amélioration peuvent comprendre le défrichement, les façons culturales, l'ensemencement, la fertilisation, ou l'aménagement des eaux.

* **CLASSE 6** **SOLS QUI SONT L'OBJET DE LIMITATIONS TRÈS GRAVES; INAPTES À PRODUIRE D'AUTRES PLANTES QUE DES PLANTES FOURRAGÈRES VIVACES ET NON SUSCEPTIBLES D'AMÉLIORATION.**

Ces sols fournissent aux animaux de ferme une certaine paissance soutenue, mais leurs limitations sont tellement graves qu'il n'est guère pratique de chercher à les améliorer à l'aide des machines agricoles, soit parce que le terrain ne se prête pas à l'emploi de ces machines, ou que le sol ne réagit pas convenablement aux travaux d'amélioration, soit encore parce que la période de paissance est très courte.

* **CLASSE 7** **SOLS INUTILISABLES SOIT POUR LA CULTURE SOIT POUR LES PLANTES FOURRAGÈRES VIVACES.**

Cette classe comprend aussi les étendues de roc nu, toute autre superficie dépourvue de sol et les étendues d'eau trop petites pour figurer sur les cartes.

0 **SOLS ORGANIQUES (Non inclus dans le système de classement).**

SOUS-CLASSES

POTENTIEL DES SOLS (ARDA)

inventaire des terres du Canada

SOUS-CLASSES

A l'exception de la classe 1, les classes sont subdivisées en sous-classes d'après des limitations reconnues. Ces sous-classes sont les suivantes:

SOUS-CLASSE C: climat désavantageux—La principale limitation est soit la basse température, soit la faible précipitation ou sa mauvaise répartition au cours de la période de végétation ou un ensemble de ces facteurs.

SOUS-CLASSE D: mauvaise structure, perméabilité restreinte, ou les deux à la fois—Les sols sont difficiles à travailler, ils absorbent l'eau lentement, ou la profondeur de la couche d'enracinement y est limitée.

* **SOUS-CLASSE E:** dommages par l'érosion—Les dommages causés antérieurement par l'érosion limitent l'utilisation du terrain pour l'agriculture.

SOUS-CLASSE F: fertilité—Faible fertilité due au manque d'éléments nutritifs assimilables, à la forte acidité ou alcalinité, la faible capacité d'échange, de fortes teneurs en carbonate de calcium ou la présence de composés toxiques.

SOUS-CLASSE I: inondation—Les crues des cours d'eau et des lacs limitent l'utilisation du terrain pour l'agriculture.

SOUS-CLASSE M: humidité—La faible capacité de rétention pour l'eau, causée par des caractéristiques désavantageuses du sol, limite la croissance des plantes cultivées. (Ne pas confondre avec la sécheresse due au climat).

* **SOUS-CLASSE N:** salinité—La présence de sels solubles limite la croissance des plantes cultivées.

SOUS-CLASSE P: pierrosité—Les pierres nuisent aux travaux de préparation du sol, d'ensemencement et de moisson.

SOUS-CLASSE R: sol mince sur roche consolidée—La roche consolidée se trouve à moins de trois pieds de la surface.

SOUS-CLASSE S: limitations du sol—Présence de deux des sous-classes D, F, M et N ou davantage.

SOUS-CLASSE T: relief défavorable—La déclivité ou le modelé du terrain limite l'utilisation pour l'agriculture.

SOUS-CLASSE W: excès d'humidité—L'utilisation pour l'agriculture est limitée par la présence d'un excès d'eau provenant de causes autres que l'inondation, soit: mauvais drainage, plan d'eau élevé, infiltration et ruissellement d'eaux provenant d'endroits avoisinants.

* **SOUS-CLASSE X:** limitations peu graves mais cumulatives—Sols étant l'objet d'une limitation modérée, causé par l'effet cumulé de plusieurs caractéristiques défavorables dont chacune prise séparément n'est pas assez grave pour modifier le classement. (Cette sous-classe s'emploie toujours seule et ne s'applique qu'à la classe immédiatement inférieure à la meilleure classe d'une sous-région climatique).

SYMBOLES

Les gros chiffres indiquent les classes de possibilités.

Les petits chiffres placés à la droite d'un numéro de classe indiquent la proportion dans laquelle cette classe est présente sur un total de 10.

Les lettres placées à la suite des numéros de classe indiquent les sous-classes, c'est-à-dire les limitations.

* Indique une classe ou une sous-classe qui ne figure pas sur la présente carte.

EXEMPLES

4 T Désigne une superficie de classe 4 dont les limitations sont dues au relief et à la pierrosité.

2 T 3 Désigne une superficie de classe 2, avec limitation due au relief, et de classe 4, avec limitation due à la pierrosité, l'une et l'autre occupant le terrain dans les proportions de 7:3.

N.B. La teinte utilisée pour toute superficie est déterminée par le premier chiffre du symbole. Pour les superficies comprenant deux ou trois classes, la classe dominante est indiquée la première. Cependant, pour les superficies comprenant deux classes de terres arables (1-4) et une classe non arable (5-7), les classes arables apparaissent les premières si leurs proportions combinées forment ou dépassent 5:10.



Cette trame apparaît là où les superficies comprennent plus d'une classe, sauf lorsque les proportions sont de 8:2, 8:1:1 et 9:1.

Métis-sur-Mer

Nombre d'entreprises agricoles

	1997	2004
	(Les Boules)	
Propriétaire unique	6	4
Société	3	3
Compagnie		4
total	9	11

	2004
Moyenne d'âge	46,1
Plus jeune	28
Plus vieux	63
Entreprises déclarent une relève	3

Référence : fiches d'enregistrement des producteurs agricoles

Baie-des-Sables

Nombre d'entreprises agricoles

	1997	2004
Propriétaire unique	5	9
Société	15	7
Compagnie	9	12
total	29	28

	2004
Moyenne d'âge	48,9
Plus jeune	25
Plus vieux	80
Entreprises déclarent une relève	5

Référence : fiches d'enregistrement des producteurs agricoles

Espace agricole

(superficie en hectare)

	1997	2004
	(Les Boules)	
Métis-sur-Mer		
Superficie possédée	949,7	1 212,6
Superficie louée	299,7	235,4
Superficie totale (+15,9 %)	1 249,4	1 448,0
Baie-des-Sables		
Superficie possédée	4 145,6	3 570,6
Superficie louée	955,9	1 290,4
Superficie totale (-4,7 %)	5 101,5	4 861,0

Référence : fiches d'enregistrement des producteurs agricoles

Espace agricole (suite)

(superficie en hectare)

	1997	2004
	(Les Boules)	
Métis-sur-Mer		
Superficie cultivée	877,0	811,0
Superficie non cultivée	345,0	637,0
Superficie totale (+18 %)	1 222,0	1 448,0
Baie-des-Sables		
Superficie cultivée	3 267,2	2 980,6
Superficie non cultivée	1 755,3	1 879,4
Superficie totale (-3,3 %)	5 022,5	4 860,0

Métis-sur-Mer

Productions animales

(nombre de têtes)

	1997	2004
	(Les Boules)	
Bovins de boucherie	247	201
Autres productions animales	68	675
Total (+278 %)	315	876

* Afin de préserver la confidentialité des données, le nombre d'unités de productions est cumulatif dans autres productions quand le nombre est inférieur à 3 unités

Baie-des-Sables

Productions animales

(nombre de têtes)

	1997	2004
Bovins de boucherie	821	555
Bovins laitiers	750	790
Autres productions animales (Porc engraissement, truie, chèvre, volaille ovins, chevaux, aquiculture)	737	1 527
Total (+24,4 %)	2 308	2 872

* Afin de préserver la confidentialité des données, le nombre d'unités de productions est cumulatif dans autres productions quand le nombre est inférieur à 3 unités

Métis-sur-Mer

Productions végétales

(superficie en hectare)

	1997 (Les Boules)	2004
Céréales et protéagineux (grain)	262,3	431,8
Fourrages	426,8	582,6
Pâturages	164,6	88,9
Total (+29,2 %)	853,7	1 103,30

* Afin de préserver la confidentialité des données, le nombre d'unités de productions est cumulatif dans autres productions quand le nombre est inférieur à 3 unités

Baie-des-Sables

Productions végétales

(superficie en hectare)

	1997	2004
Céréales et protéagineux (grain)	854,3	998,1
Fourrages	1 866,5	1 448,7
Légumes frais	38,8	89,1
Pâturages	374,5	168,0
Production en serres	0,4	0,4
* Superficie en cultures biologiques		
Total (-13,7 %)	3 134,5	2 704,3

* Afin de préserver la confidentialité des données, le nombre d'unités de productions est cumulatif dans autres productions quand le nombre est inférieur à 3 unités

Métis-sur-Mer

Revenus agricoles (\$)

	1997	2004
	(Les Boules)	
Bovins de boucherie	98 500,00	144 945,49
Bovins laitiers	135 000,00	130 830,00
Céréales et protéagineux	169 540,28	147
421,98		
Autres productions animales	28 105,56	164 798,14
Total (+ 36,4 %)	431 145,84	587 995,61

* Afin de préserver la confidentialité des données, le nombre d'unités de productions est cumulatif dans autres productions quand le nombre est inférieur à 3 unités

Baie-des-Sables

Revenus agricoles (\$)

	1997	2004
Bovins de boucherie	544 874,57	602 881,96
Bovins laitiers	1 507 829,42	2 247 796,23
Céréales et protéagineux	106 699,46	580 037,71
Cultures abritées	172 935,85	226 087,92
Légumes frais	249 184,50	345 422,00
Autres productions animales	152 066,00	365 920,27
Total (+59,8 %)	2 733 589,80	4 368 146,09

* Afin de préserver la confidentialité des données, le nombre d'unités de productions est cumulatif dans autres productions quand le nombre est inférieur à 3 unités

Emplois

	Baie-des-Sables		Métis-sur-Mer	
	(nb)	(hrs travaillées)	(nb)	(hrs travaillées)
Main-d'œuvre familiale (Père, mère, frère, sœur, etc.)	76		24	
Salariés :				
Moins de 5 semaines	28	685	4	85 (inclut temps partiel)
5 à 9 semaines	11	400		
10 à 19 semaines	16	663		
20 à 29 semaines	12	506		
Total	67	2 254	4	85

Référence : fiches d'enregistrement des producteurs, 2004

Métis-sur-mer et Baie-des-Sables

Récapitulation

entre 1997 et 2004

- 1- Espace agricole : bonne qualité des sols pour produire
- 2- Pérennité du nombre d'entreprises agricoles
- 3- Légère diminution des superficies cultivées
- 4- Augmentation des superficies louées
- 5- Augmentation marquée du cheptel animal
- 6- Certaine stabilité de la production végétale
- 7- Augmentation importante des recettes agricoles

Pour ne pas conclure

Il est clairement observable que l'agriculture n'est plus la seule activité économique du monde rural. Le milieu rural et, particulièrement l'espace agricole, fait l'objet d'une compétition territoriale (*gîtes, résidences, camping, activités plein-air, récréotouristiques, éoliennes, etc.*) contribuant à soulever des frictions entre les différents usagers.

On oublie trop souvent que le milieu rural est aussi l'indispensable support à la production agricole et forestière.

L'agriculture constitue un axe fondamental de développement, un moteur économique et social pour les communautés. Il s'agit de parcourir le territoire pour constater l'évidente vocation agricole qui s'offre à nos yeux.

Pour ne pas conclure (suite)

Comme en témoigne l'éventail des revenus générés par les diverses activités agricoles dans le milieu, l'agriculture contribue directement à l'économie locale et régionale (*achats, essence, taxes, restauration, etc.*)

L'agriculture continue d'imprimer le caractère de sa ruralité si chère aux propriétaires non-agricoles et aux touristes de passage (*paysage agricole et forestier...*)

Rappelons que l'espace agricole est sans cesse sollicité par divers usages non agricoles et soumis à la pression constante de l'étalement urbain.

Aussi, il est important de reconnaître la contribution des producteurs agricoles comme des partenaires importants du développement socioéconomique des communautés rurales.